



Baisse pension alimentaire

Par **cabannes lidwine**, le 14/01/2017 à 20:44

Bonjour,

Mon ex mari a déposé une requête pour faire baisser la pension alimentaire. Il a déménagé par choix pour un nouvel emploi et argumente qu'il veut leur payer l'avion pour les faire venir une fois par mois. Je lui ai fait parvenir mes ressources et charges, mais lui à ce jour ne m'a rien transmis. Je sais qu'il touche sa retraite militaire depuis peu, en plus de son nouveau salaire, son épouse est greffière, je sais donc qu'il a tout ce qu'il faut pour faire valoir ses droits, et qu'il est bien aidé. Nous avons chacun refait nos vies, avec un enfant chacun en plus de notre côté. Je ne sais pas quoi faire, la pension est totalement dédiée à mes enfants, et la réduire de moitié comme il le souhaite aura un impact important sur leur quotidien. Il faut savoir que depuis que le jugement de divorce a été prononcé et que la maison a été vendue, il a changé complètement de comportement, il me dénigre à l'occasion devant les enfants, il me dénigre directement sur l'éducation. Au mois d'août il m'a insulté devant chez moi et devant les enfants. Je ne comprends pas ce changement de comportement alors que tout se passait bien.

Par **Visiteur**, le 14/01/2017 à 21:42

Bonsoir,

N'hésitez pas à saisir le JAF, lui SEUL peut décider d'une modification de pension.

Par **cabannes lidwine**, le 14/01/2017 à 21:48

monsieur l'a fait, je suis convoquée en février pour modifier le droit de garde et revoir la pension à sa demande, c'est bien ce qui me fait peur, il a des connaissances dans le milieu donc va venir avec un dossier béton pour faire baisser la pension

Par **Visiteur**, le 14/01/2017 à 21:56

Le juge ne statue qu'en fonction des revenus et charges de chacun. Mais vous pouvez faire de même, préparez tous vos arguments, détaillez tous frais et dépenses, cantines, loisirs,

faites de même...

Par **cabannes lidwine**, le **14/01/2017** à **22:03**

oui je suis en train de tout préparer, merci beaucoup